

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
28 janvier 2020

PUBLIE LE : 12 MARS 2020

Délibération n°280120-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt et un janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Présents

LE PECQ
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI
Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PORT-MARLY
Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI
Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château de MONTE CRISTO

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

SI MONTE CRISTO /CS-280120-2

OBJET : COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consenties par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 4 septembre 2018.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2019/23

OBJET : Achat de nouveaux livres destinés à la vente en boutique.

Il a été décidé d'acquérir les nouveaux produits ci-dessous mentionnés afin de les vendre en boutique :

ARTICLES	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
Romans d'aventure	Sodis	11,90	17,50€
Les Trois Mousquetaires	Balivernes	5,85€	9,00€
G. Sand et A. Dumas	Sodis	24,75€	33,00€
Kean poche	Sodis	4,62€	6,80€
Delacroix, Dumas et Meurisse	JMS	16,80€	21,00€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2020/01

OBJET: Don au Château de Monte-Cristo, par un particulier, d'un guéridon oriental en cuivre.

Il a été décidé d'accepter le don d'un guéridon oriental en cuivre, d'une valeur de 200 euros, par un particulier, ainsi que d'accepter l'intégration de ce don dans l'actif du Château de Monte-Cristo.

Fait à Marly-le-Roi, le : **12 MARS 2020**

Transmis en Préfecture et affiché le : **12 MARS 2020**

Pour extrait conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

